



VILLE DE CARBON-BLANC

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant les travaux de démolition de l'îlot Thérèse, et la phase de désamiantage et de curage des bâtiments suivants : 3, 5, 7, 8, 15 et 19 rue Thérèse, à compter du 30 novembre 2015 jusqu'à fin janvier 2016, travaux réalisés pour le compte de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Pendant la durée des travaux qui doivent être réalisés à compter du 30 novembre 2015 jusqu'à fin janvier 2016, la rue Thérèse sera barrée au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Un cheminement piéton sera maintenu ainsi qu'un accès aux garages pour les riverains le soir.

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront de façon à permettre l'accès aux garages par un sens ou par l'autre de la rue Thérèse en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation correspondante sera mise en place et conservée par les soins des entreprises et sous leur responsabilité.

ARTICLE 5 :

- ✘ Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
 - ✘ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
 - ✘ Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
 - ✘ Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC,
 - ✘ Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 25 novembre 2015

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.



VILLE DE CARBON-BLANC

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant les travaux de démolition de l'îlot Thérèse des bâtiments suivants : 3, 5, 7, 8, 15 et 19 rue Thérèse et rue Austin Conte, à compter du 04 janvier 2016 et ce pour une durée minimale d'un mois, travaux réalisés pour le compte de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Pendant la durée des travaux qui doivent être réalisés à compter du 04 janvier 2016 et ce pour une durée minimale d'un mois, la rue Austin Conte sera interdite au stationnement face aux travaux.

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée temporaire par homme trafic, réalisée à l'avancement des travaux au fur et à mesure des besoins. Le reste du temps, les deux couloirs de circulation seront maintenus.

ARTICLE 3 : Une clôture de type « héras » sera mise en place sur le trottoir aux abords des travaux.

ARTICLE 4 : Une déviation sera mise en place vers le trottoir d'en face pour les piétons.

ARTICLE 5 : La signalisation correspondante sera mise en place et conservée par les soins des entreprises et sous leur responsabilité.

ARTICLE 6 :

- ✕ Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
 - ✕ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
 - ✕ Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
 - ✕ Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC,
 - ✕ Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 25 novembre 2015

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.